

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Noël Ensemble : incertitude autour de l'édition 2011

Au fil des années, Noël Ensemble était parvenu à se faire une place de choix dans le calendrier des réjouissances imériennes. Le mois de décembre à peine entamé, la Place du Marché s'offrait, avec ses trois jours d'animations variées, l'illusion de servir de calendrier de l'Avant. Connaîtra-t-elle ce plaisir cette année ? Pas certain. A moins que de bonnes volontés succèdent à d'autres bonnes volontés, selon la formule jusqu'ici appliquée dans l'organisation de cette manifestation. Les dernières à l'œuvre ont informé le Conseil municipal de leur désir de passer le témoin. A qui ? De la réponse à cette question dépend la pérennité du rendez-vous.

A toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin se sont, à ce jour, impliqués dans l'organisation de ce rendez-vous, l'exécutif imérien exprime sa vive et profonde reconnaissance. Celles et ceux qui sont prêts à s'y investir se voient, eux, garantir le soutien, du Conseil municipal, prêt à étudier toutes les propositions rédigées à l'encre de la convivialité, de l'échange intergénérationnel et de la solidarité. Atteignable au 079 373 93 53, Mme Danièle Kiener, conseillère municipale se réjouit de prendre connaissance, jusqu'au vendredi 23 septembre 2011, des concepts imaginés et, si nécessaire, de définir les modalités de la contribution municipale à la concrétisation du projet retenu.

Ramassage des cassons

La prochaine collecte des déchets encombrants (cassons) aura lieu le mercredi 7 septembre 2011. Le Conseil municipal rappelle qu'à cette occasion **seuls les objets suivants peuvent être déposés en vue de leur ramassage** : objets non métalliques tels que meubles, matelas, objets en matière synthétique et grands récipients vides. Le poids maximal autorisé est de 30 kg par objet, et les déchets provenant de l'industrie et de l'artisanat sont exclus de la collecte. Ainsi, il est interdit de déposer en vue de la tournée de cassons du 7 septembre 2011 :

1. les objets métalliques (ferraille), pour lesquels une collecte particulière aura lieu. Ces objets peuvent en outre être apportés à la déchetterie municipale tous les mercredis et samedis
2. les appareils électriques et électroniques. Ces appareils feront l'objet d'une collecte particulière, et ils peuvent également être déposés à la déchetterie.
3. les cartons et emballages PET et cartons de toute taille. Les cartons peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie.
4. tous les déchets ménagers, qui doivent être éliminés en recourant à un sac officiel.

Le Conseil municipal appelle au respect de ces prescriptions, afin de permettre le bon fonctionnement du service de proximité qu'est le ramassage des cassons. Des contrôles seront exercés, et les contrevenants feront l'objet de sanctions.

Il faut encore souligner que la déchetterie est ouverte les mercredis de 08.00 h à 12.00 h et de 13.00 à 17.00 h, et les samedis matins 08.00 à 12.00 h. Pratiquement tous les objets provenant de particuliers et exclus de la collecte des cassons (ferraille, appareils électriques, cartons, PET) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie, pendant ses heures d'ouverture.

Le Conseil municipal remercie par avance chacune et chacun du respect de ces prescriptions.

Nonagénaire

Le 26 août 2011, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la rue Champ de la Pelle 21, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Yvonne Meier pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires, à savoir deux vrenelis et un bouquet de fleurs.

Saint-Imier, mercredi 31 août 2011
(cm)